



## **A l'intention des présidents des clubs de la ligue régionale Grand Est**

*Pont à Mousson, le 8 mai 2024*

Objet : Convocation assemblée générale élective

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à **l'assemblée générale élective** de la ligue régionale Grand Est, qui se tiendra le :

**Dimanche 9 JUIN 2024 à 11h30**  
**Maisons des sociétés - Avenue des États-Unis**  
**54700 PONT A MOUSSON**

**Attention : tous les Présidents de clubs devront obligatoirement être licenciés pour la saison 2023/2024 le jour de l'assemblée générale pour pouvoir y participer.**

Il appartient à tout Président de club qui ne pourrait être présent à l'Assemblée Générale, de mandater une personne licenciée de son club afin que celle-ci puisse assister et bénéficier du droit de vote. A cet effet, le modèle de mandat est joint à la présente convocation.

L'émargement se déroulera de 10h30 à 11h30, vous voudrez bien vous assurer d'être en possession d'une pièce d'identité ou de la licence fédérale.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1/ Allocution d'ouverture ;
- 2/ Élection du Comité directeur de la ligue régionale ;
- 3/ Élection du Président de la ligue régionale ;
- 4/ Questions diverses.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Jean-Luc HAAS,  
Président Ligue régionale Grand Est



# MANDAT DU CLUB

**Attention : seul le Président ou un licencié du club peuvent représenter ce dernier lors d'une assemblée générale.**

## ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LIGUE REGIONALE

### GRAND EST

**Je soussigné(e), M. / Mme<sup>1</sup>** .....

Président(e) du club (+ n°affiliation) : .....

Licence FFKDA n° : .....

#### **Donne mandat au membre de notre club :**

Membre du club<sup>2</sup> : Nom : ..... Prénom.....

Licence FFKDA n° : .....

**Pour me représenter lors de l'assemblée générale du 9 JUIN 2024.**

**Signature du donneur de pouvoir**

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile

<sup>2</sup> **Rappel : Seul le président licencié d'une association affiliée à la FFKDA peut donner un mandat et uniquement à un licencié de son association.**